



MDE/BON

Régie AMCC+  
Alliance Mondiale Contre le Changement  
Climatique pour l'Adaptation et le  
Développement des Energies Vertes en Haïti  
(AMCC+) ENV/2019/042-152



Union Européenne

**TERMES DE RÉFÉRENCE**  
**DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE ET**  
**D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE**  
**DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES**  
**CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNCC)**

## TERMES DE RÉFÉRENCE

<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>3</b>
1.1. Pays partenaire .....	3
1.2. Pouvoir adjudicateur .....	3
1.3. Informations utiles concernant le pays .....	3
1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné .....	3
1.5. Programmes connexes et autres activités des donateurs.....	4
<b>2. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS .....</b>	<b>5</b>
2.1. Objectif général.....	5
2.2. Objectif(s) spécifique(s).....	5
2.3. Produits attendus de la part du contractant.....	5
<b>3. HYPOTHÈSES ET RISQUES .....</b>	<b>6</b>
3.1. Hypothèses sous-tendant le projet.....	6
3.2. Risques.....	6
<b>4. CHAMP D'INTERVENTION .....</b>	<b>6</b>
4.1. Généralités .....	6
4.2. Activités spécifiques .....	7
4.3. Gestion du projet.....	8
<b>5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER.....</b>	<b>8</b>
5.1. Lieu d'exécution .....	8
5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches .....	8
<b>6. EXIGENCES.....</b>	<b>8</b>
6.1. Personnel.....	8
6.2. Bureaux .....	9
6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant .....	9
6.4. Équipement .....	10
<b>7. RAPPORTS.....</b>	<b>10</b>
7.1. Exigences en matière de rapports.....	10
7.2. Présentation et approbation des rapports.....	11
<b>8. SUIVI ET ÉVALUATION.....</b>	<b>11</b>
8.1. Définition d'indicateurs.....	11
8.2. Exigences particulières.....	11

## **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1.1. Pays partenaire**

HAÏTI

### **1.2. Pouvoir adjudicateur**

Régie du Programme AMCC+ (Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti)

### **1.3. Informations utiles concernant le pays**

Sur l'Indice de Risque Climatique 2020, Haïti figure parmi les 4 pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, dans un contexte où plus de 59% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (rapport de la Banque Mondiale/ONPES/Haïti 2018). 85% des bassins versants pourtant montagneux sont complètement dégradés et exposés aux aléas climatiques de toutes sortes tels que des inondations récurrentes, des cyclones plus intenses et plus fréquents, des périodes de sécheresses plus longues. De plus, le faible taux de couverture forestière primaire (ou native), estimé à moins de 2%, augmente les risques d'érosion, d'infiltration, de glissement de terrains et diminue la quantité de carbone séquestré. Les secteurs moteurs de l'économie comme l'agriculture, et ses sous-secteurs (élevage, pêche), ainsi que le tourisme ont attesté de leur extrême sensibilité et dépendance des conditions climatiques avec des répercussions directes sur la performance de l'économie nationale. Les pertes et dommages ont coûté en moyenne 2% du PIB entre 1972 et 2012 et les événements climatiques extrêmes ont impliqué à chaque coup un taux de croissance négatif du PIB. Au cours des deux dernières décennies, les pertes économiques annuelles moyennes causées par les aléas climatiques en Haïti se sont élevées à près de 400 millions de dollars, soit près de 50 % de l'aide publique au développement (APD) et 55 % des dépenses publiques moyennes.

Plus récemment, en 2016, les dommages et pertes causés par le cyclone Matthew qui a frappé le Sud d'Haïti sont estimés à 32 % du PIB. En effet, ce cyclone majeur de catégorie 4 à l'échelle de Saffir-Simpson a provoqué des effets globaux de l'ordre de 2,78 milliards de dollars US. Le secteur le plus touché était le logement, suivi de l'agriculture, avec des dommages et pertes de l'ordre de 856,28 millions de dollars US pour le premier et 573,53 millions de dollars US pour le second. Ces catastrophes climatiques sont de nature multidimensionnelle et affectent principalement les communautés rurales les plus pauvres du pays. Plus de 96 % de la population est exposée à ces types de chocs. Selon le Forum Économique Mondial, les cinq risques les plus probables auxquels le monde sera confronté au cours des 10 prochaines années sont liés au changement climatique et à l'environnement.

C'est dans ce contexte de conditions climatiques changeantes combinées à d'autres sources de pression socio-économiques que, dans le cadre de la coopération entre la République d'Haïti et l'Union Européenne, une nouvelle convention de financement No ENV/2019/42152 Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus (AMCC+) pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti, a été signée le 1er décembre 2020.

### **1.4. Situation actuelle dans le secteur concerné**

Alors que le changement climatique converge avec d'autres pressions mondiales, notamment la croissance démographique, l'urbanisation incontrôlée, la demande accrue de ressources, le développement économique inégal et les inégalités, il rend les communautés plus pauvres et moins résilientes.<sup>1</sup> Dans un tel contexte caractérisé par une gouvernance affaiblie sur les plans institutionnels,

---

<sup>1</sup> <https://www.worldometers.info> 2022

techniques, légaux et réglementaires, les efforts de lutte contre la pauvreté, d'atteinte des objectifs de développement durable demeurent un défi majeur et nécessitent des actions urgentes pour Haïti.

Publié dans le Moniteur numéro spécial # 28 du 16 septembre 2020, le décret-organique organisant le Ministère de l'Environnement (MDE) lui confère la mission de:

- i. Formuler, orienter et faire appliquer la politique Gouvernementale dans le domaine de l'environnement ;
- ii. Réguler toute action publique ou privée relevant du domaine de l'Environnement et
- iii. Garantir des mesures régaliennes à la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et un meilleur cadre de vie au profit du bien-être de la population.

En 2019, le Ministère a également publié sa Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques dont la vision est de contribuer à l'amélioration du bien-être des Haïtiens par un processus de développement socio-économique inclusif, climato-intelligent et axé sur la promotion et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables disponibles dans le pays. 4 grands piliers ont été identifiés pour soutenir l'articulation de la PNCC :

- Le renforcement institutionnel
- L'amélioration de la gouvernance
- Le financement climatique endogène
- L'efficacité des actions

Cette politique entend refléter les réalités et les aspirations du pays dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et présenter un cadre programmatique de plus en plus souhaité par le mécanisme financier de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC) et de l'Accord de Paris. De plus, elle compte offrir un cadre général structuré pour l'identification et la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique, notamment celles portant sur l'adaptation qui éviterait au pays plusieurs milliards de dollars américains de dépenses pour réparer les effets négatifs éventuels liés aux conditions climatiques défavorables, y compris les événements climatiques extrêmes et ceux à action lente comme la sécheresse, la hausse du niveau marin et l'acidification des océans.

### **1.5. Programmes connexes et autres activités des donateurs**

Ce programme permettra la continuité du Programme d'Appui à la Prise en Compte du Changement climatique dans le Développement national d'Haïti (AP3C), mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement avec le financement de l'UE dans le cadre de l'Alliance Mondiale de lutte contre le Changement Climatique (AMCC). Il est financé par l'Alliance Mondiale de lutte contre le Changement Climatique Plus (AMCC+), initiative phare de l'Union Européenne pour venir en aide aux Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) et aux Pays moins Avancés (PMA, afin qu'ils puissent relever les multiples défis liés au changement climatique, particulièrement le renforcement de la résilience à ce phénomène.

L'action entend continuer à renforcer la synergie et l'articulation avec les interventions des partenaires sur le terrain au nombre desquelles nous pouvons citer : (i) Le programme pilote pour la résilience climatique (PPCR-Banque mondiale / CIAT); (ii) Le projet d'Adaptation basée sur les écosystèmes (EBA-PNUD / MDE) ; (iii) Le projet Territoire Productif Résilient (MDE/MARNDR/BM); (iv) Les projets préparatoires (Readiness) de l'accès d'Haïti au Fonds Vert pour le Climat ; (v) le projet de développement municipal et de résilience urbaine (MDUR) du MTPTC ; (vi) Le projet de Gestion de Risques et de Résilience aux aléas Climatiques (P165870) ; et (vii) Le projet binational 11em FED volet ENV, GRD et changement climatique mis en œuvre par la GIZ ainsi que les programmes de l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture et la sécurité alimentaire (PMSAN, PRO ACT, etc.)

## **2. OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS**

Dans le cadre de la coopération entre la République d'Haïti et l'Union Européenne, une nouvelle convention de financement No ENV/2019/042-152 du Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale Contre les Changements Climatiques (AMCC+) a été signée. Le Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (BONFED), est le maître de l'ouvrage de la mise en œuvre de la convention de financement. La maîtrise d'œuvre est principalement assurée par le Ministère de l'Environnement (MDE) en partenariat avec le Ministère de la Planification (MPCE), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (MARNDR), le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) à travers le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME). La Régie du programme est gérée par l'Ordonnateur National du FED et assure l'obtention des résultats attendus contribuant aux Objectifs spécifiques OS1, OS2, OS3 du devis-programme.

L'action soutiendra par ailleurs d'autres documents stratégiques du pays dont : (i) le Programme d'actions national d'adaptation National (PANA) version révisée en 2021 ; (ii) le Plan national d'adaptation ; (iii) la Contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée et sa stratégie de mise en œuvre ; (iv) la politique du secteur de l'énergie ; (v) le plan stratégique de développement d'Haïti, PSDH ; (vi) le Plan national de Gestion des Risques et Désastres ; (vii) Le Plan d'Action triennal 2019-2021 du ministère de l'Environnement (MDE) ; (viii) la politique nationale du secteur agricole, (ix) le cadre de développement durable du MPCE ; (x) les politiques des collectivités territoriales.

### **2.1. Objectif général**

Le présent marché devra contribuer: à « réduire la vulnérabilité d'Haïti aux impacts du changement climatique en renforçant la capacité du gouvernement haïtien à intégrer la viabilité environnementale et l'adaptation au changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement en Haïti. »

### **2.2. Objectif(s) spécifique(s)**

L'objectif spécifique du présent marché est le suivant: « Renforcer la gouvernance de la lutte contre le changement climatique en Haïti. ».

Le gouvernement haïtien dispose d'instruments politiques, de mécanismes de coordination interinstitutionnels, de capacités et de moyens renforcés en matière d'intégration du changement climatique axés sur le genre et basés sur les droits humains dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement ».

### **2.3. Produits attendus de la part du contractant**

Les produits attendus du présent marché sont les suivants:

#### **A. Définition d'une stratégie et d'un plan de mise en œuvre de la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC)**

Le principal produit de la consultation est une stratégie et un plan de mise en œuvre de la PNCC en vue de renforcer le processus déjà mis en branle par le MDE.

#### **B. Produits connexes**

D'autres produits spécifiques clés sont également attendus de ce marché : i) une évaluation rapide des efforts de mise en œuvre de la PNCC depuis sa publication, et ii) un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique.

### 3. HYPOTHÈSES ET RISQUES

#### 3.1. Hypothèses sous-tendant le projet

Les autorités haïtiennes s'engagent à développer les mécanismes institutionnels pour assurer la coordination des acteurs dans l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques, notamment avec les MdE, MTPTC (bureau des mines et de l'énergie), MEF et MARNDR.

#### 3.2. Risques

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Le <b>risque politique</b> est fortement caractérisé (paralysie des institutions publiques, absence de parlement, retard dans la réalisation des élections générales etc.) et pourrait représenter un obstacle aux réformes nécessaires pour améliorer la gouvernance des changements climatiques.	E	Utilisation du dialogue politique pour la détection de potentielles instabilités et adoption de mesures en accord avec le gouvernement. D'autres mesures d'atténuation des risques seront identifiées une fois les actions concrètes appuyées par le programme seront définies.
Le <b>risque institutionnel</b> est important du fait des faiblesses institutionnelles qui se traduisent dans la difficulté à prendre des mesures nécessaires au niveau politique et opérationnel. Les changements climatiques concernent un nombre important d'acteurs dans des secteurs et des domaines qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. Cela exige un effort accru de coordination interinstitutionnelle.	E	Programme de réforme de l'Etat (SBC II) en cours avec renforcement des institutions. D'autres mesures d'atténuation des risques seront identifiées une fois les actions concrètes appuyées par le programme seront définies.
Le <b>risque climatique</b> est très élevé et peut compromettre les actions en cours d'exécution notamment en matière de production agricole et de la protection côtière.	E	Planification de certaines activités en dehors des périodes avec des conditions climatiques défavorables, notamment la période de pointe de la saison cyclonique, et diffusion d'informations climatiques de façon précoce permettant un meilleure planification des activités
Des effets directs/indirects, intentionnés ou pas, ayant un impact négatif sur les droits humains (Exemple : droits à l'alimentation, changement de modes de vie qui augmente la violence contre les femmes)	E	Une approche basée sur les droits dans toutes les phases du projet.

### 4. CHAMP D'INTERVENTION

#### 4.1. Généralités

En 2019, le MDE a publié sa PNCC élaborée selon une approche hautement participative et dont le but est de contribuer à l'amélioration du bien-être des Haïtiens par un processus de développement socio-économique inclusif, climato-intelligent et axé sur la promotion et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables disponibles dans le pays. Des efforts de vulgarisation de la politique ont été effectués par le MDE dans le cadre de certains projets en lien avec les changements climatiques. Ces efforts visaient à mieux faire connaître la politique, notamment par les acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé des affaires et des organisations de la société civile. Néanmoins, l'implémentation effective et

efficace de cette politique par les différentes catégories d'acteurs fait face, entre autres, à un déficit de stratégie et de plan de mise en œuvre et à la difficulté de bien la situer par rapport à d'autres documents stratégiques sur la problématique et aux autres politiques publiques sectorielles.

Vu l'importance de la PNCC dans la lutte nationale contre les changements climatiques et dans les efforts pour atteindre les ODD, il devient plus qu'opportun de chercher à combler les principales lacunes susmentionnées. C'est dans cette perspective que le programme « AMCC+ pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti » compte appuyer l'élaboration de la stratégie et du plan de mise en œuvre de cette politique qui viendrait préciser notamment les voies et moyens, les échéanciers et les responsabilités pour une mise en œuvre effective ainsi que pour le suivi-évaluation et rapportage de la PNCC.

Ceci se fera avec la collaboration et l'intégration de toutes les parties prenantes à savoir MDE, MPCE, MARNDR, MEF et MTPTC. Toutes les parties incluant les Collectivités territoriales, les Ministères techniques, les entités autonomes, les associations écologiques impliquées dans le secteur, les organisations de la société civile seront consultées, les partenaires techniques et financiers (PTF) internationaux et le résultat des consultations permettra d'élaborer la stratégie et le plan de mise en œuvre. Ce mandat sera également effectué à la lumière des engagements pris par le pays dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

#### **4.1.1. Zone géographique à couvrir**

Haïti- Territoire national

#### **4.1.2. Groupes cibles**

MDE, MPCE, MARNDR, MEF et MTPTC. Toutes les parties incluant les Collectivités territoriales, les Ministères techniques, les entités autonomes, les associations écologiques impliquées dans le secteur, les organisations de la société civile et les PTF internationaux.

#### **4.2. Activités spécifiques**

Dans le cadre du présent marché, il sera réalisé les activités spécifiques suivantes :

- i. Réalisation d'un inventaire et d'une synthèse des documents stratégiques nationaux de lutte contre les changements climatiques ainsi qu'une analyse de leur adéquation avec les politiques sectorielles et les engagements pris dans les instruments multinationaux sur la question, notamment la CCNUCC et l'Accord de Paris;
- ii. Réalisation d'une analyse de la gouvernance climatique actuelle et la proposition de pistes d'amélioration;
- iii. Définition d'un ensemble d'axes stratégiques assortis d'objectifs clairs devant faciliter l'implémentation et l'évaluation de la PNCC ;
- iv. Identification des voies et moyens (moyens financiers, ressources humaines, ressources matérielles, sources de financement à envisager), ainsi que les risques et hypothèses à prendre en compte dans la mise en œuvre de la PNCC ;
- v. Proposition de recommandations sur les mécanismes institutionnels susceptibles de favoriser une mise en œuvre effective et efficace de la PNCC ;
- vi. Développement d'une feuille route pour la poursuite de la mise en œuvre de la PNCC, y compris son processus d'actualisation ;
- vii. Développement d'une campagne de communication sur la PNCC ;
- viii. Développement d'un système de suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre de la PNCC

### **4.3. Gestion du projet**

#### **4.3.1. Organe responsable**

La Régie du programme AMCC+, appuyée par l'Assistance technique, apportera un encadrement et une supervision technique pendant la durée de la consultation, pour le compte de l'Ordonnateur National du FED.

#### **4.3.2. Structure de gestion**

La mission sera sous la supervision technique et opérationnelle de la Régie du programme AMCC+, laquelle travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Changements Climatiques (DCC) du MDE et l'Assistance technique du programme. Les autres ministères sectoriels impliqués auront également à analyser les produits reçus du contractant avant leur approbation.

#### **4.3.3. Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres parties**

La Régie aidera le Contractant à atteindre les parties prenantes dans le cadre de ses éventuels entretiens, séances d'informations et ateliers de restitution entre autres. Également, elle lui donnera accès aux documents stratégiques déjà validés tels la PNCC, le PNA, la CDN actualisée dans le cadre de sa revue documentaire.

## **5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER**

### **5.1. Lieu d'exécution**

Le contractant est amené à rencontrer les parties prenantes dans les dix départements géographiques d'Haïti.

### **5.2. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches**

La date de commencement prévue est fixée à la signature du contrat et la période d'exécution du marché et sera de 4 mois à partir de cette date, pour un maximum de 50 hommes-jours.

## **6. EXIGENCES**

### **6.1. Personnel**

Veillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d'organisations internationales/régionales établies dans ce pays ne seront autorisés à travailler en qualité d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter des informations relatives à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé de convenance personnelle.

#### **6.1.1. Profil de l'Expert**

L'expert principal joue un rôle essentiel dans l'exécution du marché. Les présents termes de référence définissent les profils requis pour l'expert principal.

#### **Spécialiste en sciences de la terre et de l'environnement, changement climatique**

##### **Qualifications et compétences**

- Un diplôme de deuxième ou troisième cycle (Maîtrise et Doctorat) dans les sciences de la terre et de l'environnement, changement climatique, aménagement du territoire, administration



publique, économie, planification ou toute autre discipline connexe et pertinente à la mission, ou plus de 10 ans d'expériences professionnelles pertinentes équivalentes ;

- Avoir une excellente capacité rédactionnelle en français ;
- Connaissance pratique de l'anglais (un atout).

#### **Expérience professionnelle générale**

- Au moins 5 ans d'expériences dans la planification stratégique et la gestion organisationnelle ;
- Au moins 5 ans d'expériences dans le suivi et l'évaluation de politiques publiques en matière de changement climatique ou de protection de l'environnement.

#### **Expérience professionnelle spécifique**

- Au moins 3 ans d'expériences dans le domaine de la coopération pour le développement ou de mobilisations de ressources pour la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques.

### **NOTA BENE**

Le soumissionnaire doit veiller à ce que les offres qu'il présente, comportent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission comme suit :

- Une offre technique d'un maximum de 5 pages, incluant la compréhension du mandat, la méthodologie envisagée et le plan de travail préliminaire ;
- Une proposition financière pour un montant maximum de 3,787,282.5 HTG selon le modèle en annexe ;
- Un CV détaillant les expériences professionnelles requises.

Les offres doivent être remises en main propre au pouvoir adjudicateur au plus tard le mardi 3 octobre 2023, à 15 heures (heure locale), à l'adresse suivante : Bureau de l'Ordonnateur National du FED 4, Rue Morelly, Christ-Roi, Port-au-Prince, Haïti.

Toutes les offres doivent être soumises sous double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées portant respectivement les mentions «Enveloppe A – offre technique» et «Enveloppe B – offre financière», et porter pour seules mentions :

- a) L'adresse indiquée ci-dessus ;
- b) La référence du présent appel d'offres Réf : 2023/31008/TDR/PNCC/RG/AMCC+ ;
- c) La mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres » ;
- d) Le nom du soumissionnaire

#### **6.1.2. Autres experts, personnel de soutien et appui technique**

N/A

#### **6.2. Bureaux**

N/A

#### **6.3. Moyens à mettre à disposition par le contractant**

N/A

## 6.4. Équipement

**Aucun** équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur / pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur / pays partenaire à la fin du marché. Tout équipement devant être acheté par le pays partenaire pour les besoins du présent marché fera l'objet d'un appel d'offres distinct, dans le cadre d'un marché de fournitures.

## 7. RAPPORTS

### 7.1. Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et de 3 copies:

- **Rapport de cadrage** (maximum 7 pages) à fournir 1 semaine après la signature du contrat. Le contractant doit indiquer dans le rapport la compréhension du mandat, la méthodologie définitive et le calendrier d'activités entre autres.
- **Rapport initial** (maximum 12 pages) à fournir 5 semaines après le début de l'exécution du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, les premières constatations, l'avancement de la collecte des données, ainsi que les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail et les voyages du personnel. Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.
- **Rapport intermédiaire** (maximum 12 pages) à fournir 10 semaines après le début de l'exécution du marché. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple le plan de mise en œuvre de la PNCC, le système de suivi-évaluation et rapportage et le plan de de communication.
- **Projet de rapport final** : Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 4 semaines après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause sur la mise en œuvre efficace de la PNCC. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.
- Chaque rapport doit comporter une section descriptive et une section financière. La section financière doit contenir des données détaillées relatives à la durée des interventions des experts, aux dépenses accessoires et à la vérification des dépenses.
- Pour résumer, en sus des documents, rapports et éléments livrables précisés en rapport avec les missions et les responsabilités ci-dessus fixées:

Nom du rapport	Contenu	Délai de présentation
Rapport de cadrage	Compréhension du mandat, méthodologie définitive et calendrier d'activités	1 semaine après la signature du contrat
Rapport initial	Analyse des documents stratégiques de lutte contre les changements climatiques et des documents de politiques	5 semaines après la signature du contrat

	sectoriels et liste préliminaire des axes stratégiques assortis de buts	
Rapport intermédiaire	Plan de mise en œuvre de la PNCC, système de suivi-évaluation et rapportage et campagne de communication	10 semaines après la signature du contrat
Projet de rapport final	Stratégie assortie du plan, système de suivi-évaluation-rapportage et plan de campagne de communication	14 semaines après la signature du contrat
Rapport final	Version finale du Plan de mise en œuvre de la PNCC Stratégie assortie du plan, système de suivi-évaluation-rapportage et plan de campagne de communication	16 semaines après la signature du contrat

## 7.2. Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

## 8. SUIVI ET ÉVALUATION

### 8.1. Définition d'indicateurs

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du présent marché, il sera considéré les indicateurs suivants :

- Le nombre de réunions effectué avec les parties prenantes du projet ;
- Le nombre de consultations d'acteurs effectué ;
- La liste des participants aux différentes consultations effectuées ;
- Le nombre de produits soumis ; et
- La pertinence des produits par rapport à l'objet de la mission et à l'objectif spécifique du programme auquel le présent marché compte contribuer.

### 8.2. Exigences particulières

L'approche de cette consultation comprend la collecte de données, l'analyse scientifique et politique, la consultation des parties prenantes et la rédaction de documents. Le contractant devra travailler en étroite collaboration avec les experts techniques pertinents des ministères sectoriels concernés, des agences des Nations-Unies, des organisations internationales et des ONGs présentes en Haïti, ainsi que des institutions de la société civile, ensemble constituant l'écosystème environnemental et climatique en Haïti, afin de recueillir leurs contributions.

Il appartient aux soumissionnaires de définir précisément leur organisation, leur méthodologie et leurs propositions techniques de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence. Le contractant sera évalué, entre autres, sur la base de cette méthodologie une fois validée.

La recherche quantitative et qualitative sera entreprise sur le terrain par le biais d'une méthodologie qui comprend une politique de protection des personnes enquêtées ou consultées. Les résultats de l'analyse des données devront systématiquement inclure des sources secondaires et rapporter aux questions de recherches liées. Une attention particulière devra être apportée aux questions sensibles de genre et de droits humains.

Le contractant doit également se conformer aux plus récentes exigences des actions extérieures de l'Union européenne en matière de communication et de visibilité établies et publiées par la Commission européenne. Le respect de ce manuel doit figurer parmi les produits de l'exécution du marché, et le contractant doit rendre compte dans ses rapports de ce qui a été accompli. Les produits à chaque étape seront consultés avec les institutions partenaires avant leur validation.